

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2014
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à la Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions d'obligations sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	23 484 650 202,77

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 mars 2014.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	15 853 235 860,75
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	
Somme des encours en euros pour lesquels	7 631 414 342,02
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	
Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)	23 484 650 202,77

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2014 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1994	1	3 133,07
	1995	16	77 215,44
	1996	275	1 827 732,73
	1997	432	3 396 834,17
	1998	638	5 821 081,13
	1999	3 432	29 268 270,01
	2000	3 463	53 276 649,60
	2001	5 297	127 837 710,26
	2002	7 839	234 528 543,45
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit (100% Crédit Logement)	2003	12 537	538 645 764,36
	2004	17 292	915 953 837,69
	2005	28 187	1 841 691 185,93
	2006	29 729	2 277 949 368,45
	2007	27 073	2 174 935 608,85
	2008	23 944	1 677 360 748,40
	2009	30 043	2 194 127 919,40
	2010	54 319	4 308 550 993,43
	2011	39 728	2 675 833 605,81
	2012	27 043	2 207 494 909,09
	2013	18 096	2 025 771 583,11
	2014	1 901	190 297 508,39
	TOTAL		23 484 650 202,77

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2014 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	6 622	28 506 772,81
1	12 587	127 589 768,43
2	15 838	282 265 663,82
3	16 461	455 019 847,13
4	17 553	619 453 831,82
5	17 728	777 055 821,28
6	21 501	1 173 969 955,55
7	22 101	1 367 508 915,96
8	19 088	1 211 001 876,88
9	18 455	1 258 499 072,66
10	14 186	980 073 081,35
11	17 474	1 391 960 672,10
12	17 358	1 434 908 634,75
13	17 250	1 444 443 290,98
14	14 171	1 394 295 687,52
15	8 824	864 972 876,64
16	12 281	1 321 048 343,99
17	13 356	1 474 463 353,48
18	10 828	1 218 628 896,33
19	9 301	1 252 444 806,22
20	5 666	716 620 984,86
21	7 420	884 111 758,25
22	5 504	612 951 059,87
23	4 116	458 287 574,62
24	2 845	402 324 477,00
25	1 327	175 884 008,96
26	686	78 625 905,89
27	462	45 211 982,34
28	212	19 957 433,76
29	71	10 273 063,10
30	13	2 290 784,42
		23 484 650 202,77

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	23 484 650 202,77	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	15 853 235 860,75	70,33%
80% valeur du bien	6 689 367 035,03	29,67%
Total général	22 542 602 895,78	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

NEANT

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2014	Valeurs au 31/03/2014	Dépôts au 31/03/2014	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			486 041 324	A-1/P-1/F1
Total			486 041 324	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	486 041 323,82
2	-
3	-
4	-
5	-
6	-
7	-
8	-
9	-
10	-
TOTAL	486 041 323,82

Depuis le 16 décembre 2013, SG SFH replace l'ensemble de ses fonds propres à moins de 3 mois.

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le premier trimestre 2014 : **8.50%**

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **9.81%**

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, SG SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 mars 2014 :

(En Euros)	Total des notionnels au 31/03/2013	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	7 750 000 000	100%	0%
Total	7 750 000 000	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
mars-14	0,01	0,01	0,00	0,00

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 31 mars 2014, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 9 783.07 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Pré-Maturity test et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.